

BIENVENUE

BIENVENUE

LIVRET D'ACCUEIL
DES STAGIAIRES



ÉCO-PLATEFORME DE FORMATION AUX MÉTIERS DU BTP
contact@basebtp.fr - www.basebtp.fr
09.67.12.00.97

SOMMAIRE



SOMMAIRE

P.4	OFFRE DE FORMATION
P.5	TRAVAUX PUBLICS
P.6	MAÇONNERIE GROS OEUVRE
P.7	ÉTANCHÉITÉ / BARDAGE
P.8	CATÉNAIRE / VOIES FERRÉES
P.9	GÉNIE CIVIL/TUNNEL
P.10	RÉGLEMENTAIRE
P.11/12	L'ÉQUIPE
P.13	PLAN D'ACCÈS
P.14	COMMENT VENIR EN FORMATION ?
P.15/16	RESTAURATION
P.17	HÉBERGEMENT
P.18-19	RÈGLES DE VIE
P.20/21	RÈGLEMENT INTÉRIEUR
P.22/23	PLAN DE CIRCULATION
P.24	NOTES
P.25	SUIVEZ-NOUS

OFFRE DE FORMATION

CINQ FILIÈRES VOUS SONT PROPOSÉES :

1. Travaux publics
2. Maçonnerie gros œuvre
3. Étanchéité/Bardage/Structures Métalliques
4. Caténaire/Voies Ferrées
5. Génie Civil/Tunnel
6. Formations réglementaires

**PROXIMITÉ,
SOUPLESSE,
ADAPTATION**
pour et par les entreprises du BTP !



TRAVAUX PUBLICS

Trois hectares et des moyens mis au service de situations de travail simulées.



CAP CONDUCTEURS
D'ENGINS DE TRAVAUX
PUBLICS ET CARRIERES

MODULES
TECHNIQUES À LA
CARTE

DE 1 À 30 JOURS

CONTENUS,
SUPPORTS ET
NIVEAUX ADAPTÉS À
VOTRE DEMANDE



CANALISATION

- ADDUCTION D'EAU POTABLE
 - RÉSEAUX SECS
- ASSAINISSEMENT
- ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

MAÇONNERIE VRD

- AMÉNAGEMENT DE SURFACES
 - POSE DE BORDURES & CANIVEAUX
- BLINDAGE, COMPACTAGE
- COFFRAGE BÉTON ARMÉ

ENROBÉ

- APPLICATION MANUELLE D'ENROBÉ
- COMPACTAGE
- CYLINDRAGE

TERRASSEMENT

- RÉALISATION DE CHAUSSÉE / PISTE
 - ENROCHEMENT
 - ESPACE PAYSAGER
 - CONFORTEMENT
 - LECTURE DE PLAN TOPO
- CAP CONDUCTEUR D'ENGINS EN APPRENTISSAGE

CONDUITE D'ENGINS
DE CHANTIERS

TOUTE CATÉGORIE DE
L'INITIATION AU
PERFECTIONNEMENT

SUR DEUX HECTARES ET
UNE PISTE DE 800M

MAÇONNERIE GROS ŒUVRE

Une grue et des banches en permanence pour bâtir en vrai.



BASE RU 74 CERTIFIÉ
CENTRE EXAMEN "TITRE
PROFESIONNEL COFFREUR
BANCHEUR"

COMPAGNONS

3 MODULES DE 35H
MANIPULATION BANCHES
RÉALISATION VOILES
COFFRAGE DALLES

ENCADREMENT INTERMEDIAIRE

LECTURES DE PLAN /
IMPLANTATION,
ORGANISATION DE
CHANTIER, MODE
OPÉRATOIRE



OUVRAGES ANNEXES

FONDATION, TRAVAUX DE
FINITIONS, COFFRAGE BOIS,
PRÉFABRICATION, RÉSEAUX
ENTERRÉS, MAÇONNERIE
TRADITIONNELLE

TROIS CATEGORIES DE
BANCHES A VOTRE
DISPOSITION (COSMOS,
HUSSOR ET OUTINORD)

MODULES À LA CARTE
DE 1 JOUR À 6 SEMAINES

En partenariat
avec :



ÉTANCHÉITÉ / BARDAGE / STRUCTURE MÉTALLIQUE

Toutes nos formations sont dispensées par des professionnels.

**CQP ÉTANCHÉITÉ
PRODUIT BITUMEUX
PARTIE COURANTE SUR
SUPPORT BÉTON ET BAC
ACIER / OUVRAGES ANNEXES**

**AUTRES PRODUITS
REVÊTEMENT PVC, RÉSINE
ASPHALE (SUR DEMANDE)**

**BARDAGE
BARDAGE BOIS, MÉTAL,
ZINGUERIE**

**STRUCTURE MÉTALLIQUE
MONTAGE STRUCTURES
MÉTALLIQUES**



ENCADREMENT

**LECTURE DE PLAN, MODE
OPÉRATOIRE, SUIVI DE
CHANTIER**



**EN CAS D'INTEMPÉRIE
BASE RU 74 ASSURE SES
FORMATION "INDOOR"**



*Un parcours diplômant en étanchéité
(CQP étanchéité)*

CATÉNAIRE ET VOIES FERRÉES

Une aire d'entraînement 1.500/25.000V + 1 kilomètre de voies ferrées 25.000V.



Un parcours diplômant en caténaire. (CQP Monteur de lignes caténaires)

GÉNIE CIVIL / MATAGE

FONDATION, BÉTON-MATAGE, CAROTTAGE, DÉS DE FINITION, INITIATION DÉCOUPE CHALUMEAU

ARMEMENT 1,5KV 25KV

CARNET DE MONTAGE, PRÉPARATION AU PARC, ÉQUIPEMENT SUR SUPPORTS ET PORTIQUES 1.5KV ET 25KV

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CACES® R482 PELLE RAIL-ROUTE
FORMATION À LA CONDUITE DE NACELLE RAIL-ROUTE SECUFER

ENCADREMENT & CONDUITE DE TRAVAUX

MODE OPÉRATOIRE, ORGANISATION DE CHANTIER, PLANIFICATION, MÉTRÉ ET SUIVI CHANTIER

ALIMENTATION & INTERRUPTEUR

ALIMENTATION ET CONNEXION, POSE ET DEPOSE SECTIONNEUR ET APPAREIL INTERRUPTEUR, IS

RÉGLAGE & MAINTENANCE

RÈGLES ET TECHNIQUES, CONTRÔLE, INTERVENTION ET RÉGLAGE SUR INSTALLATIONS EXISTANTES

CÂBLES & CONDUCTEURS

CDPA, FEEDER, PORTEUR ET FC, CONFECTION ET PRÉPARATION APPAREIL TENDEUR / PENDULAGE





GENIE CIVIL / TUNNEL

Un tunnel pédagogique réel avec rail.

BÉTON PROJETÉ VOIE SÈCHE
/ VOIE MOUILLÉE



CERTIFICATION ASQUAPRO

INITIATION FORAGE



MACONNERIE GENIE CIVIL

MACONNERIE COFFRAGE ET BÉTON
ARMÉ

SCIAGE ET CAROTTAGE DE BÉTON

MINEUR BOISEUR :
CREUSEMENT TRADITIONNEL
PUITS
CREUSEMENT TRADITIONNEL
GALERIE

ÉQUIPEMENT ET SÉCURITÉ
EN TRAVAUX SOUTERRAINS

NIVEAU 1

LECTURE DE PLAN
ET
IMPLANTATION

RÉGLEMENTAIRE

"Une pierre / deux coups" : de la pratique dans de l'obligatoire !



HABILITATION TOUS CORPS D'ÉTAT

ÉCHAFAUDAGE FIXE / ROULANT
GESTES & POSTURES
PRAP
RISQUES CHIMIQUES
EXTINCTEUR
DÉCOUPE



HABILITATIONS ÉLECTRIQUES

H0B0
H1B1V
BE MANOEUVRE B5
AIPR (OPÉRATEUR,
ENCADRANT,
CONCEPTEUR)



SPÉCIFIQUE MÉTIER

ASQUAPRO
CH1CB1
CH3CB3
SECUFER

CACES[®] R482 CATEGORIE B2 FOREUSE
(AVEC VOTRE MATÉRIEL)

CACES[®] R482 CATEGORIE B3 PELLE RAIL ROUTE



CACES[®] R482

A/B1/B2/B3/C1/C2/C3/D/E/F/G

LE + DE BASE RU :

LES 3 HECTARES DE LA PLATEFORME SUR RUMILLY SONT UN
CHANTIER PERMANENT OÙ LES STAGIAIRES SE PERFECTIONNENT
EN SITUATION SIMULÉE DE CHANTIER.

TRAVAIL EN HAUTEUR

TRAVAIL EN HAUTEUR
HARNAIS / POTEAU /
TERRASSE

POSE DE FILET



SÉCURITÉ

PASI BTP[®]

SST

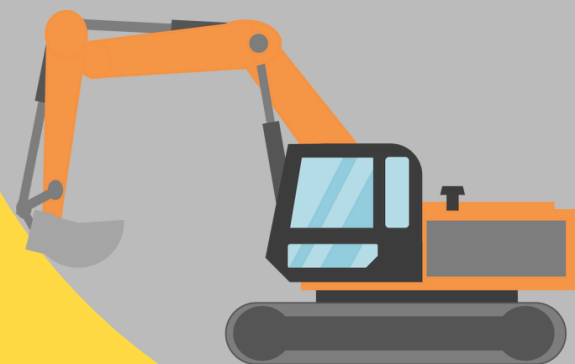
LES RISQUES DU
BTP

SECUFER

AUTRES CACES[®]

CACES[®] R486 PEMP

APTITUDE À LA CONDUITE
R487 GMA - GME





BENOIT ALLEGRE

DIRECTEUR & RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

allegre@basebtp.fr



CECILE SPONGA

RESPONSABLE D'EXPLOITATION ADMINISTRATIVE & RÉFÉRENTE HANDICAP

sponga@basebtp.fr



ANNE-LAURE VINCENT

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

09.67.12.00.97 / info@basebtp.fr



SANDRINE DE FREITAS

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

09.67.12.00.97 / secretariat@basebtp.fr



SANDRINE GONTHIER

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE & RÉFÉRENTE HANDICAP

09.67.12.00.97 / administratif@basebtp.fr



EMANUELE SPOSATO

CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

06.87.40.28.13 / sposato@basebtp.fr



KEVIN LOW

GESTIONNAIRE PLATEFORME

07.84.22.13.87 low@basebtp.fr

L'ÉQUIPE

NOS FORMATEURS BASE...



JEAN-PAUL GIVRE

FORMATEUR ENGINS DE CHANTIER



NICOLAS RAMOND

FORMATEUR TRAVAUX PUBLICS



GIUSEPPE IACONIS

FORMATEUR TRAVAUX PUBLICS



VALENTIN ERNESTE

FORMATEUR ETANCHEITE - REGLEMENTAIRE

L'ÉQUIPE

NOS INTERVENANTS ...



JEAN-PIERRE ROGNAT

FORMATEUR GENIE CIVIL / PASI BTP



ERIC TATIN

FORMATEUR BETON PROJETE & REGLEMENTAIRE



DARIO VECCHIO

FORMATEUR GROS OEUVRE



ANTONINO BADALAMENTI

FORMATEUR CATENAIRE



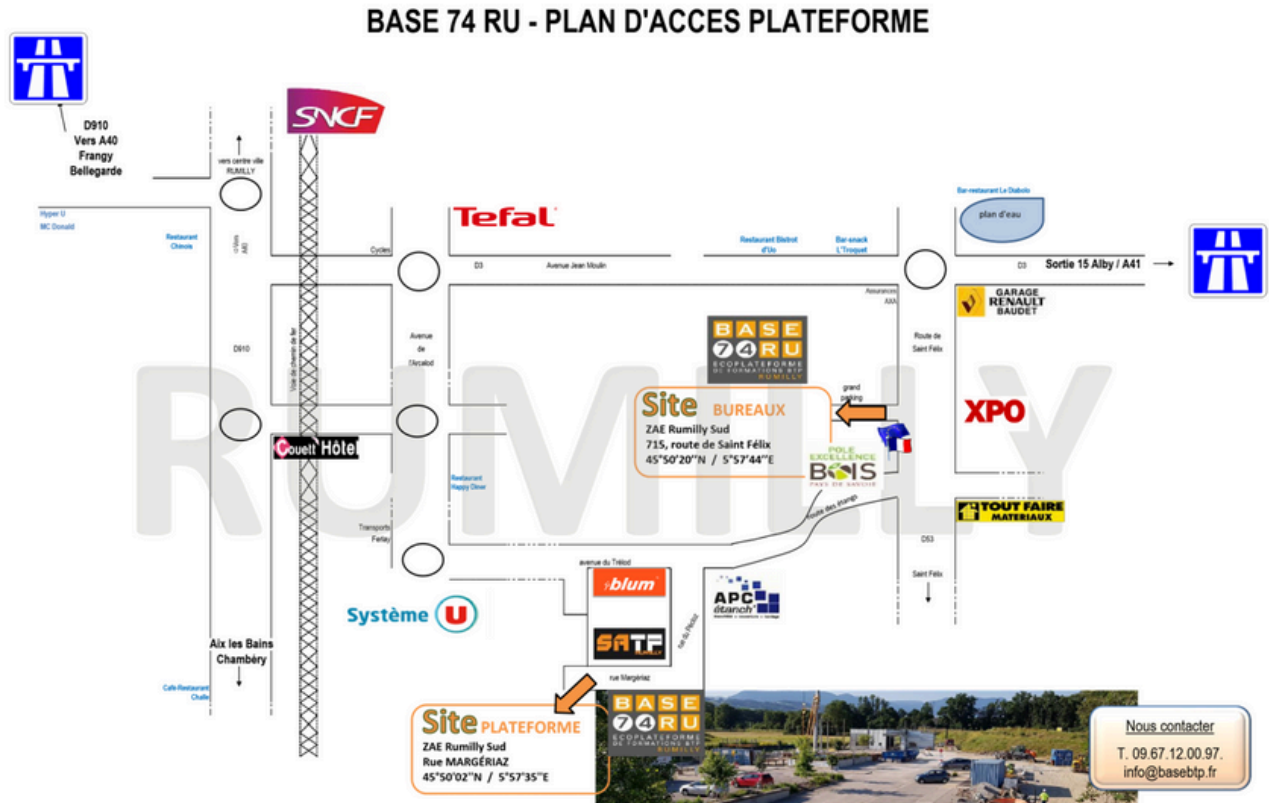
JULIEN PEULTIER

FORMATEUR SST/PRAP/PASI BTP

L'ÉQUIPE

PLAN D'ACCES

Site Rumilly



Site bureaux

Adresse :
Z.A.C de Balvé
715, route de Saint Félix 74150 Rumilly

Sur Google MAPS, taper :
BASE 74 RU – ECO PLATEFORME DE FORMATION
Ou <https://goo.gl/maps/BeH6FowKhpRFvMfG8>



Site plateforme

Adresse :
En face de S.A.T.P
1 rue de la margérianz 74150 Rumilly

Sur Google MAPS, taper :
PLATEFORME BASE 74
Ou <https://goo.gl/maps/g4nR2WZzwGzE54eD9>



COMMENT VENIR EN FORMATION EN TRANSPORT EN COMMUN?

DÉPART DES BUS : GARE SNCF DE RUMILLY

Pour les formations qui se déroulent sur le site "bureau":

Prendre la ligne 1

Gare SNCF de Rumilly ● ———— ● Arrêt MADRID

Pour les formations qui se déroulent sur le site de la "plateforme":

Prendre la ligne 2

Gare SNCF de Rumilly ● ———— ● Arrêt ARCALOD

CONSULTER LES HORAIRES EN TEMPS RÉEL :

WWW.JYBUS.FR/ACTUALITES/PROFITEZ-DES-HORAIRES-EN-TEMPS-REEL



RESTAURATION ...

Restaurant Happy Diner (à 1 km du site BASE-Plateforme)

Possibilité d'emporter

74150 Rumilly

Réservation : 09 83 36 13 68

Bistrot du Pressoir (à 1,5 kms)

74150 Rumilly

Tél : 06 67 83 04 72

Burger King

51, Rue René Cassin - 74150 Rumilly

Supermarché ALDI

57, rue René Cassin - 74150 Rumilly

Boulangerie Marie Blachère (à 3kms)

11 rue René Cassin - 74150 Rumilly

Horaires : 6h30-19h30

Coté Champs (vente à emporter)

60, rue René Cassin - 74150 Rumilly

Bar Snack "L'troquet" (à 2kms de BASE-plateforme, à 1km de BASE-espace bureaux)

13, rue Jean Moulin - 74150 Rumilly

Réservation : 04 50 51 90 25

Mac Donald's

Lieu-dit « Sur les Forts » - 74150 Rumilly

Restaurant China Town (à 2kms de BASE)

Réservation : 04 50 44 71 77

Sortie 15 (5kms de BASE)

44, Rue des Crêts de Viry - 74540 Alby sur Chéran

Réservation : 04 50 77 12 02

Pizzeria à emporter ou sur place

Au p'tit resto (à 3 kms du site BASE-Plateforme)

74540 Saint Félix

Réservation : 04 50 01 20 71

HÉBERGEMENT...

Hôtel Restaurant "COUETT'HOTEL *"** (à 1 km du site BASE-Plateforme).
4 allée du Pressoir, ZAE de Martenex – 74150 Rumilly

Téléphone : 04.50.32.28.05

Hôtel Restaurant "ALB'HÔTEL *"** (à 10 km des 2 sites)
369, route des Asnières - 74540 Alby-Sur-Chéran

Téléphone : 04.50.68.14.14.
Email : albhotel@orange.fr
Site internet : www.albhotel.com

APPART HOTEL 18' en voiture (à 17 km du site BASE-Plateforme)
16, rue du Champ de la Taillée - 74600 Seynod

Téléphone : 04.50.05.88.00
Site internet : www.apparthotel-annecyseynod.com

Hôtel IBIS BUDGET CRAN GEVRIER (à 20 km de BASE 74RU)
19, route de Nanfray - ZA Le Levray - 74960 Cran-Gevrier

Tél. : 04 50 69 52 47

Hôtel IBIS BUDGET GRESY SUR AIX (à 24 km de BASE 74RU)
51, Rue st Eloi Echangeur Nord - 73100 Grésy-sur-Aix

Téléphone : 08.92.68.09.25

De nombreux logements sont disponibles
aux alentours de BASE RU 74 avec

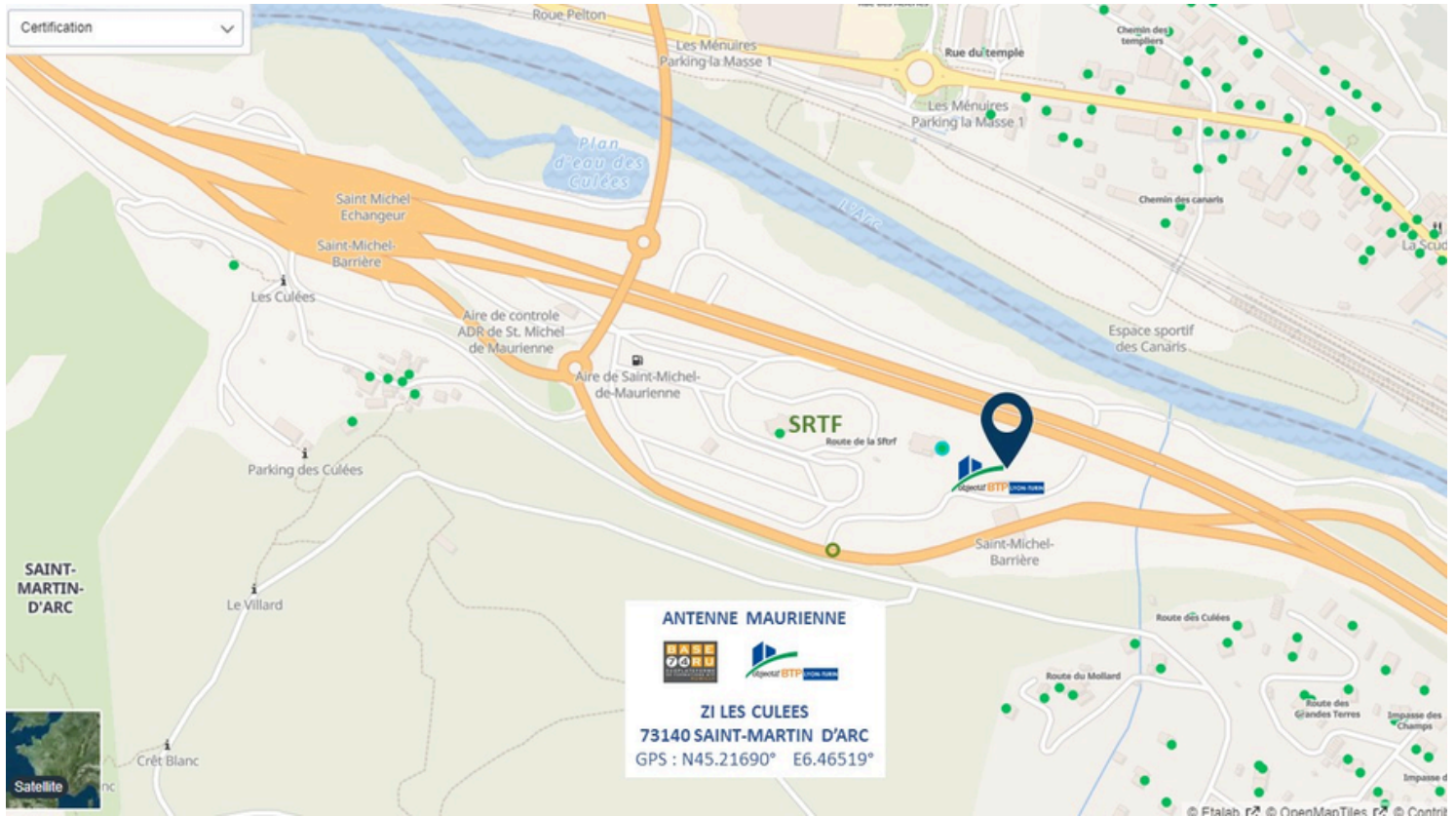


Booking.com



PLAN D'ACCES

Site St Martin D'Arc



Site bureaux

Adresse :
ZI les culées
73140 SAINT MARTIN D'ARC

(Entre les 2 péages de St-Michel de Maurienne)

COMMENT VENIR EN FORMATION EN TRANSPORT EN COMMUN?

EN TRAIN

=> GARE SNCF DE SAINT MICHEL DE MAURIENNE : 15 MNS À PIED

EN VOITURE

POINT GPS : N45.21690° E6.46519°

=> En venant de modane, prendre la sortie saint michel de maurienne puis 1ERE route à droite

=> en venant de chambéry, prendre la sortie saint michel de maurienne, au rond point prendre la direction TURIN PAR AUTOROUTE puis 1ERE à gauche



RESTAURATION ...

L'encas - Saint Michel de Maurienne

Tél : 04 79 59 24 37

Le Savoy - Saint Michel de Maurienne

Tél : 04 79 56 55 12

Comptoir des tontons - Saint Michel de Maurienne

Tél : 04 56 53 00 53

Boulangerie le vieux four - Saint Michel de Maurienne

Tél : 04 79 56 51 60

Boulangerie au pain des alpes - Saint Michel de Maurienne

Tél : 04 79 59 22 94

Carrefour market - Saint Michel de Maurienne

Tél : 04 79 59 24 26

HÉBERGEMENT...

Hotel SAVOY - Saint Michel de Maurienne

Tél : 04 79 56 55 12

Hotel le Marintan - Saint Michel de Maurienne

Tél : 04 79 59 16 91

Hotel B&B - Sainte Marie de Cuines

Tél : 08 90 10 67 01

QUELQUES RÈGLES DE VIE ...

RESPECT

✓ Eteindre ou mettre en silencieux votre portable pendant la formation

SÉCURITÉ

✓ Ne pas jeter les mégots de cigarette par terre ! utiliser les cendriers et les poubelles,

✓ Respecter le sens de circulation sur la plateforme piétonniers et véhicules/engins

✓ Laisser votre salle de formation propre et remettre le mobilier en place

✓ Se garer en marche arrière sur les places qui vous sont réservées.

PONCTUALITÉ

✓ Porter les EPI
Equipement de Protection Individuel
OBLIGATOIRE

✓ Sécuriser les postes de travail avec les EPC -
Equipements de Protection Collectif
OBLIGATOIRE

POLITESSE

✓ En cas de retard ou d'absence,
merci de nous contacter pour nous avertir
au 09.67.12.00.97

CE QU'IL FAUT RETENIR ...

POLITESSE



PONCTUALITÉ



RESPECT



SÉCURITÉ



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES STAGIAIRES

PERSONNEL ASSUJETTI

Article 1

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires en formation sur l'ensemble des sites d'intervention de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP.

Ce règlement s'applique pour :

- § les règles d'hygiène et de sécurité,
- § les règles relatives à la discipline.

Article 2

Tout stagiaire en formation doit respecter le présent règlement pour toutes questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que pour les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Pour qu'il soit connu de tous, un exemplaire est affiché dans chaque salle de cours.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 3

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant ou en faisant respecter, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de travail ou pour l'exécution de certains travaux ainsi que les dispositions mises en place dans l'entreprise pour l'application des prescriptions prévues par la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité.

En particulier :

§ Chaque stagiaire a pour obligation, sauf instructions particulières de la direction de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP, de maintenir en place les dispositifs de toute nature, installés pour assurer la protection collective des travailleurs. Lorsque ces dispositifs devront être enlevés pour l'exécution d'un travail et ne pourront être remplacés en raison de l'avancement des travaux, il devra en avvertir préalablement la direction de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP.

§ Chaque stagiaire doit utiliser conformément aux instructions reçues les équipements de protection individuelle tels que dispositifs anti-chutes, appareils de protection des voies respiratoires, chaussures de sécurité, vêtements imperméables, casques, gants, lunettes, protections antibruit, vêtements de protection etc. mis à sa disposition par son entreprise.

§ Chaque stagiaire prend soin des équipements de protection individuelle qui lui sont confiés et signale toute défectuosité constatée.

§ Chaque stagiaire a l'obligation de participer sur instructions particulières de la direction de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP, au rétablissement des conditions de travail protectrices de la sécurité et de la santé des salariés dès lors qu'elles apparaissent compromises.

Article 4

Tout stagiaire qui a un motif raisonnable de penser qu'une situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ou qui constate une défectuosité dans les systèmes de protection doit en avvertir immédiatement la direction de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP.

Les stagiaires utilisent à cet effet, autant que de besoin, le registre d'observations prévu par l'article 24 du décret du 8 janvier 1965.

Article 5

Tout stagiaire ayant constaté une défaillance ou une anomalie dans les installations, les machines, engins, véhicules, appareils de protection, dispositifs de sécurité, outils dont il a la charge, doit en informer immédiatement la direction de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP.

Article 6

En cas d'accident du travail, la déclaration doit être faite dans les 24 heures au secrétariat de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP par l'intéressé.

Tout stagiaire a l'obligation d'aviser aussitôt que possible son formateur direct de tout accident même bénin survenu à lui-même ou à un autre stagiaire, lorsqu'il en a été le témoin.

Article 7

Il est formellement interdit au stagiaire :

§ d'accéder aux lieux de formation en état d'ivresse et/ou sous l'emprise de produits stupéfiants et d'introduire, de consommer et/ou distribuer aux postes de travail l'un ou l'autre de ces produits.

§ Il existe un doute sérieux quant à leur capacité à occuper leur poste en toute sécurité, pour les personnes ou les biens, ces stagiaires devront se soumettre à un alcooltest ou tout autre moyen de contrôle légal et adapté. Ils pourront demander l'assistance d'un tiers ainsi qu'une contre-expertise.

§ d'enfreindre les règles de circulation ou celles relatives aux zones de déplacement sur le site,

§ de fumer dans les locaux où cela est interdit, pour des raisons d'hygiène ou de sécurité, telles que risques d'incendie ou d'explosion,

§ de fumer à proximité des engins de chantier, produits inflammables tels que colles, vernis, produits de décollage, etc.

§ d'entreposer dans le local/vestiaire des produits ou matériels dangereux ou salissants ainsi que des matériaux,

§ d'utiliser des machines, engins, véhicules, appareils de protection, dispositifs de sécurité dont on n'a pas la charge, ou dans un but différent de celui pour lequel ils ont été confiés,

Le refus du stagiaire de se soumettre aux prescriptions relatives à la sécurité peut entraîner l'une des sanctions prévues au présent règlement.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES STAGIAIRES

DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 8

Le respect des horaires conformément à la convocation et à la feuille d'émargement signée chaque demi-journée est essentiel au bon déroulement de la formation.

Aucun aménagement n'est possible en dehors d'une validation de BASE 74 RU et en accord avec le formateur.

En fonction de contraintes logistiques et techniques spécifiques, une répartition des 35 heures de travail hebdomadaire réglementaire peut être mise en place pour une session de formation en particulier. Les stagiaires en seront tenus informés via la convocation qui leur sera adressée.

Article 9

Tout stagiaire empêché de se présenter doit immédiatement, sauf cas de force majeure, prévenir ou faire prévenir le secrétariat de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP, en précisant la cause de l'absence.

Tout retard et absence doivent être également justifiés auprès de l'accueil de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP sauf cas de force majeure, dans les 48 heures, par l'envoi de pièces justificatives (arrêt de travail, certificat médical, etc.).

Les retards réitérés non-justifiés et toute absence non justifiée peuvent entraîner l'une des sanctions prévues au présent règlement.

Aucun stagiaire ne peut s'absenter de son poste de travail sans motif légitime, ni quitter l'établissement sans autorisation préalable de la direction de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP.

Article 10

Tout stagiaire doit prendre soin des outils et effets de travail qui lui sont confiés par BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP et veiller à leur conservation, leur entretien et à leur restitution au formateur.

Article 11

Le stagiaire peut disposer pour ses vêtements et outils personnels, d'installations munies de serrures ou de cadenas, dont il garde les clefs pendant le temps d'utilisation. Il doit les utiliser effectivement et les restituer à la fin de chaque formation à son formateur.

Article 12

Il est formellement interdit au stagiaire :

§ d'emporter sans autorisation quoi que ce soit ne lui appartenant pas (documents ou objets confiés par BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP),

§ d'avoir un comportement incorrect avec toute personne appartenant au personnel de l'entreprise ou toute personne en contact avec elle (formateur, personnel de la BASE, etc.)

§ de détériorer les affiches de service apposées dans les lieux de travail,

§ de conduire un véhicule de l'entreprise d'accueil sans permis de conduire valide et correspondant au véhicule utilisé et sans autorisation préalable,

§ d'utiliser des matériaux et des outils à des fins personnelles,

§ d'introduire dans les locaux, des personnes étrangères à BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP,

§ de faire circuler des listes de souscription sans autorisation,

§ de provoquer des réunions ou rassemblements pendant les heures de travail ou en dehors de ces heures dans les locaux de travail.

SANCTIONS ET DROITS DE LA DÉFENSE

Article 13

Tout comportement fautif d'un stagiaire peut donner lieu à l'une des sanctions suivantes qui est fixée par la direction de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS DU BTP en fonction de la nature et de la gravité du fait reproché :

§ avertissement oral,

§ avertissement écrit,

§ information à l'entreprise,

§ exclusion de la formation.

DISPOSITIONS FINALES

Article 14

Conformément à l'article L. 122-36 du Code du travail, le présent Règlement sera adressé en deux exemplaires à l'Inspecteur du Travail de Haute-Savoie accompagné de la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire l'approuvant.

Ce règlement sera déposé au secrétariat-greffe du Conseil de Prud'hommes d'Annecy et sera affiché au siège de BASE 74 RU, ÉCO-PLATEFORME DE FORMATIONS BTP où se font l'embauche et la paye du personnel

Le Directeur,

Benoît ALLEGRE

PLAN DE CIRCULATION - RUMILLY

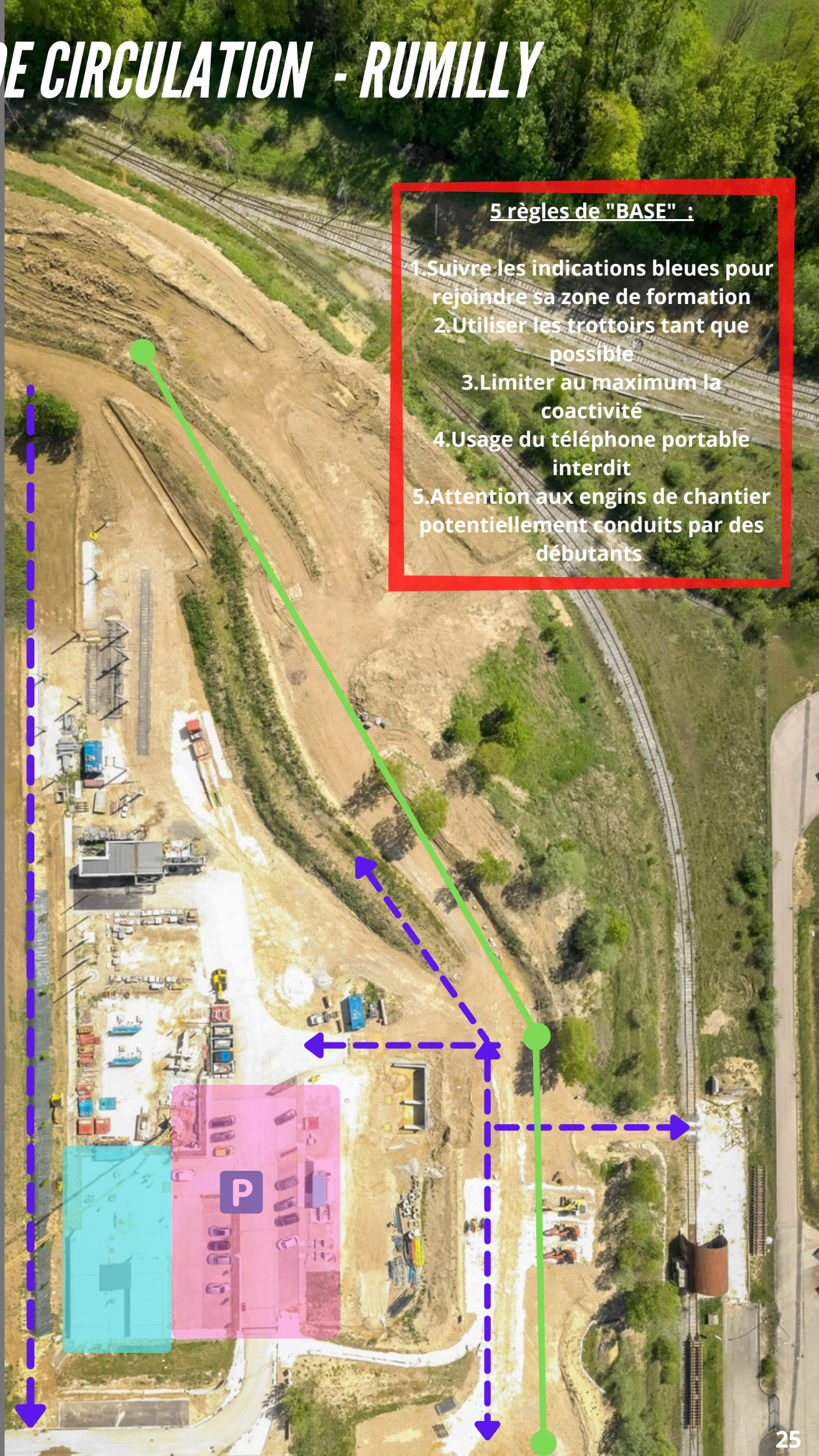
----- Circulation piétonne
●—● Piste conduite d'engins

: Accueil /
Parkings,
Salles de
formation,
Réfectoires,
Vestiaires &
Sanitaire

: PARKING

5 règles de "BASE" :

1. Suivre les indications bleues pour rejoindre sa zone de formation
2. Utiliser les trottoirs tant que possible
3. Limiter au maximum la coactivité
4. Usage du téléphone portable interdit
5. Attention aux engins de chantier potentiellement conduits par des débutants

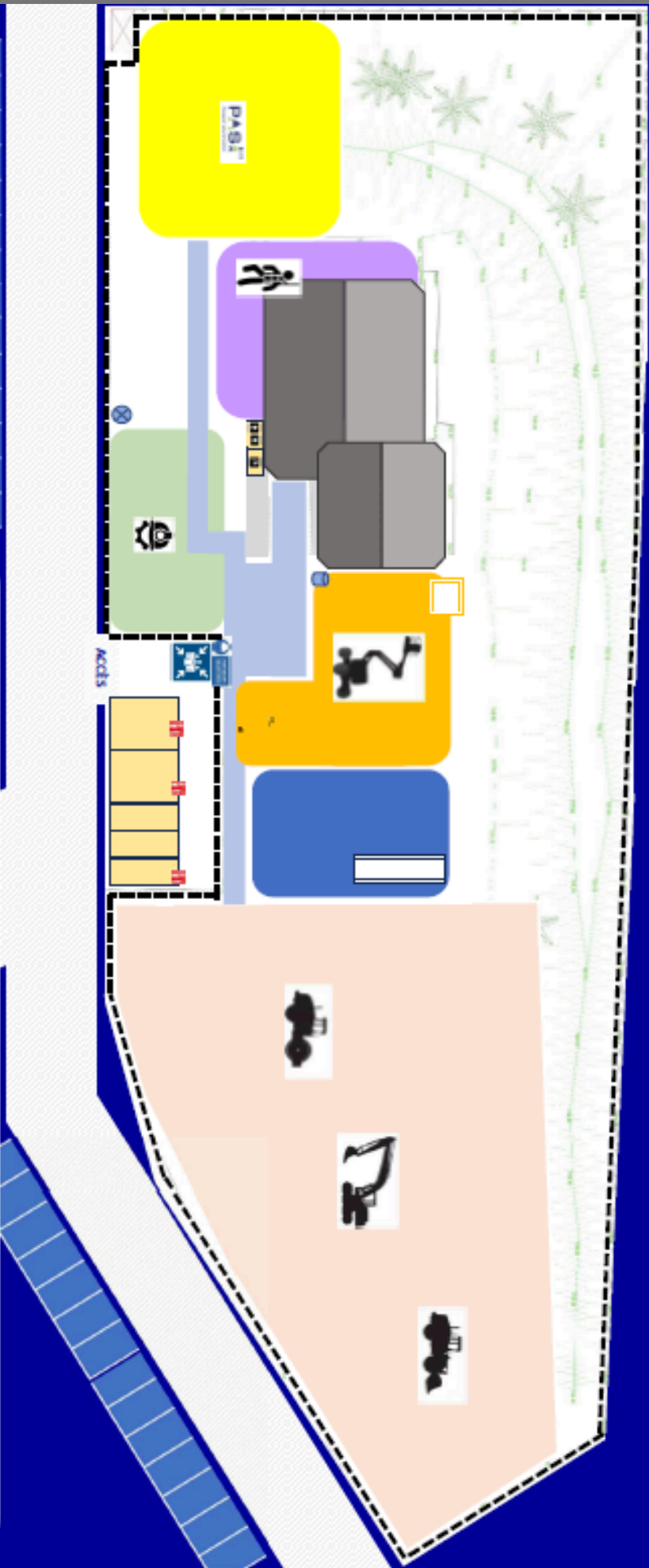


PLAN DE CIRCULATION - SAINT MARTIN D'ARC



PLAN SITE & CIRCULATION

PORT DES EPI
OBLIGATOIRE



Une initiative de :



	Allee « Chasse aux étiques » / PASI®		Zone de circulation piétonne
	Allee Travail en hauteur		Bâtiment en dur
	Allee Diverses applications BTP		Salles formation / communs
	Allee CACES • R486 nacelle		Toilettes et douches H&C
	Allee chargement / Porte-char		Parking
	Allee CACES • R482 Engins de chantier TP		Limite terrain

Sécurité :



Zone d'accès réglementé (ZAR)



Point de rassemblement



Armoire électrique



Combiner à GNR



Extincteurs

NOTES :

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

SUIVEZ - NOUS



SUIVEZ - NOUS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK



BASE 74 RU

Des idées ? Des pistes d'amélioration ou partager tout simplement votre expérience dans notre centre,

N'hésitez pas à déposer un avis sur notre page google. Ceci nous permettra de mieux nous faire connaître sur le territoire.

L'équipe vous remercie de votre visite.

À TRÈS BIENTÔT !



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

www.basebtp.fr - contact@basebtp.fr - 09.67.12.00.97